Fiche de Données de Sécurité

Produit : **INSECTICIDE SPRUZIT EC**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006

Date de mise à jour : 12/01/2011
Version : 2011-01 *Référence : FDS_647*

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION, DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom du produit : INSECTICIDE SPRUZIT EC

Fournisseur : K+S France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
Tel: 03 81 40 25 25

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Contact FDS : info@ks-france.com

Utilisation : Insecticide, Acaricide

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement européen :	Cette préparation est réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.
Indications de risque pour l'homme et l'environnement :	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Produit phytosanitaire insecticide.

Composants dangereux :

Nom Chimique : Mélange de pyréthrines
No.-CAS :
No.-EINECS :
No.-Index : -
Symbole(s) :Xn-N
Phrase(s) de risque : R20/21/22-R50/53
Concentration : 0.5 %

contient de l'Huile de colza

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Contact avec la peau :	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux :	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Ingestion :	Assurer un traitement médical.
Remarques pour le médecin:	Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour. Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :	CO_2, poudre d'extinction, mousse, eau
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :	Aucun
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :	En cas d'incendie, il peut se dégager : Monoxyde de carbone (CO)
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Informations supplémentaires :	Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Voir mesures de protection sous chapitre 8.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Méthode de nettoyage :	Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. A utiliser conformément au mode d'emploi.
Stockage :	Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Ne pas stocker avec des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu frais et bien aéré et au sec · *Température maximale de stockage: 35 °C* Protéger de la lumière

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition :	Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :	Pas nécessaire

Protection des mains :	Port de gants recommandé
Protection des yeux :	Port de lunettes de protection si risque de projection du produit (conforme à la norme EN166)
Protection de la peau et du corps:	Utiliser une tenue de protection adaptée aux conditions d'utilisation.
Mesures de protection et d'hygiène :	Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Aspect :	Liquide
Couleur :	Jaune
Odeur :	Caractéristique

Données de sécurité :

pH :	6.6 (à 20°C, à 1% dans l'eau)
Densité (20°C) :	0.92 (g/cm3)
Pression de vapeur à 20°C :	non déterminé
Point éclair :	145 °C
Point de fusion :	-17.6 °C
Point d'ébullition :	environ 300 °C
Auto-inflammation :	> 400 °C
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Emulsionnable
Viscosité dynamique (20°C):	67,1 mPa*s

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter /Décomposition thermique:	Dégagement de chaleur.
Matières à éviter :	Réagit au contact des agents d'oxydation.
Produits de décomposition dangereux :	Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

DL_{50} orale > 2000 mg/kg (rat)

DL_{50} Cutanée > 2000 mg/kg (rat)

CL_{50} inhalation 2.36 mg/l (rat) (Remarque : concentration la plus élevée possible pour les tests)

Effet primaire d'irritation:

· *de la peau:* Pas d'effet d'irritation. (lapin)
· *des yeux:* Pas d'effet d'irritation (lapin)
· *Sensibilisation:* Aucun effet de sensibilisation connu.(cochon d'inde)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxiques:

· Toxicité aquatique: CL_{50}/48h = 1.55 mg/l (daphnia magna)

.

CE_{50}/72h = 65.1 mg/l (Desmodesmus Subspicatus)

CL_{50}/96h = 3.59 mg/l (truite arc-en-ciel)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
Numéro ONU	**3082**	**3082**	**3082**
Désignation officielle de transport	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Pyréthrines) CODE TUNNEL : E	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Pyrethrines)	
Classe	9	9	9
Groupe Emballage	III	III	III
Etiquette(s) de Danger	N°9 : 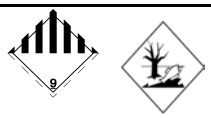	N°9 : 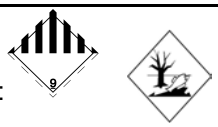 F-A, S-F	N°9 : 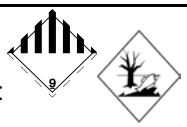
Marquage colis	UN 3082	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Pyréthrines)	

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage selon les Directives CE et la législation nationale (France):

Symbole (s) : N- Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque : R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité :
S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
S29/35 : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage
S46 :En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.] .

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres (50 mètres pour les arbres et arbustes d'ornement) par rapport aux points d'eau.

SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles

Rubrique ICPE : 1173

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases R des dangers mentionnés aux chapitres 3 :	R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Origine :	Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant. AMM n° 2090199- INSECTICIDE SPRUZIT EC

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.